



Commission *Bibliothèques en réseau*
Enquête sur les réseaux territoriaux de bibliothèques
Première restitution, février 2018

Sommaire

Présentation.....	1
Services au public.....	1
Le cadre de la coopération et la gestion des équipements	2
Mise en réseau informatique	2
Logistique de circulation des documents (navettes).....	3
Ressources humaines	3
Autres types de coopération	3
Problématiques de fusion	3
Conclusion	3
Remarques et enseignements sur l'enquête proprement dite	4

Présentation

Cette restitution porte sur les données extraites à la date du 18 décembre 2017 et concerne uniquement les réseaux intercommunaux.

Les résultats concernant les communes nouvelles concernent trop peu de cas pour que les résultats soient significatifs

Sont principalement analysées les réponses aux questions fermées.

Cette première extraction a produit 120 réponses exploitables parvenues entre le 8 septembre et le 18 décembre 2017.

Ont été écartées les réponses très incomplètes. Celles qui n'indiquaient pas de nom d'EPCI ou de commune n'ont été prises en compte que si par ailleurs les réponses apparaissaient dans l'ensemble suffisantes et cohérentes. Si plusieurs réponses concernaient la même intercommunalité ou les mêmes communes, une seule, la plus complète, a été prise en compte. Mais ont été prise en compte les réponses distinctes concernant d'anciens EPCI fusionnés quand cela correspondait à des cas de figure différents.

Services au public

Inscription

La bonne surprise est qu'une grande majorité des réseaux présentés propose un tarif unique d'inscription et une carte unique ou commune d'emprunteur.

	oui	non	pas de réponse
Y a-t-il des tarifs identiques d'inscription ?	77	31	12
Y a-t-il une carte unique d'emprunteur ?	85	26	9

Circulation des documents

Dans plus de la moitié des réseaux de l'échantillon, l'utilisateur peut rendre ses documents dans n'importe quelle bibliothèque. L'occurrence est encore plus fréquente pour les réseaux qui proposent de faire venir les documents réservés de n'importe quelle bibliothèque du réseau dans celle de l'emprunteur

	oui	non	pas de réponse
Peut-on rendre ses documents dans n'importe quelle bibliothèque du réseau ?	74	35	11
Peut-on faire venir dans une bibliothèque du réseau des documents conservés dans une autre ?	87	22	11

14 réponses indiquent la présence de fonds flottants¹ dans le réseau. A l'analyse cependant, 6 seulement déclarent que cela concerne tous les fonds prêtables, 3 précisent certaines conditions (nouveautés exclues 6 mois), et au moins 3 ont confondu avec des fonds intercommunaux tournants. **Il y a donc en France une légère émergence des fonds flottants.**

Les services communs de **portage à domicile** ne sont cités que 13 fois.

La **coordination des politiques documentaires** est mentionnée 76 fois mais on ne peut juger de la forme qu'elle prend.

Les **actions culturelles communes** sont quasi généralisées (98 mentions).

Le cadre de la coopération et la gestion des équipements

Les résultats concernant ce chapitre sont à prendre avec précaution : Le questionnaire a été conçu en conformité avec les analyses développées par la commission Bibliothèques en réseau de l'ABF, en utilisant en particulier la compétence de gestion d'équipement, seule mentionnée dans le Code général des collectivités territoriales, et non la notion vague de « compétence lecture publique », mais ce cadre général n'était pas nécessairement partagé voire connu par tous les répondants : le contrôle de cohérence a montré quelques confusions limitant la fiabilité des réponses sur ce sujet.

Il s'agissait de distinguer la coopération entre bibliothèques municipales (ou associatives) dans le cadre d'un EPCI et la coopération intercommunale entre bibliothèques transférées à l'EPCI.

Quand il existe un transfert de gestion à l'EPCI, il est majoritairement partiel (60 réponses sur 107), c'est-à-dire qu'il concerne les bâtiments, le personnel, et/ou tout ou partie des collections mais pas les trois à la fois.

32 réponses mentionnent un transfert de **la totalité de la gestion à l'EPCI** (équipement, personnel, collections)

Mais dans **seulement 15 cas ce transfert concerne toutes les bibliothèques du réseau.**

Les **28** autres cas concernent donc **des réseaux composites** de bibliothèques municipales et intercommunales.

Le type de solution (transfert ou non de la gestion, partiellement ou non) n'est pas corrélé au contexte (rural ou urbain) : les mêmes cas de figure se retrouvent autant dans des communautés de communes et des communautés d'agglomération.

Mise en réseau informatique

Le SIGB commun est le mode de mutualisation le plus utilisé = 90 sur 107 (dont 37 sans transfert de gestion d'équipement).

¹ Dans un fonds flottant, les documents rendus, au lieu d'être systématiquement transportés vers leur bibliothèque d'origine, restent dans la bibliothèque où ils ont été rendus ou sont redirigés vers une autre en fonction de la place disponible en rayon.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait transfert d'équipement pour que le SIGB soit commun, mais l'occurrence est plus forte quand c'est le cas : 53 sur 60, et la quasi-totalité quand le transfert concerne toutes les bibliothèques.

Quand il existe un SIGB commun (90), les services documentaires au public s'améliorent : tarif unique pour 76 réponses, carte unique 86, retour n'importe où 75, réservations n'importe où pour 89 réponses : Le SIGB commun favorise (voire conditionne) l'amélioration des services documentaires au public.

Logistique de circulation des documents (navettes)

La navette est dédiée aux bibliothèques dans la moitié des réponses

La délégation à un prestataire, solution qui semble souvent employée lors des mises en place récentes, est, dans l'enquête, marginale.

Pour une petite moitié des répondants la circulation des documents se fait sans moyens dédiés (véhicule de service et/ou personnel à l'occasion de réunions)

Navette intercommunale multi-usage	1
Navette intercommunale dédiée aux bibliothèques	62
Sous-traitance à un prestataire pour l'acheminement entre bibliothèques	8
Utilisation des véhicules de service à l'occasion des réunions ou d'autres déplacements	29
Utilisation des véhicules personnels à l'occasion des réunions ou d'autres déplacements	27

Ressources humaines

Direction et coordination

Le transfert d'équipement s'accompagne majoritairement (53/60) de l'existence d'une direction intercommunale du réseau, mais pas toujours, du moins selon 17 répondants.

L'existence d'un SIGB commun s'accompagne majoritairement d'une coordination du réseau (77) mais là encore ce n'est pas systématique (32 SIGB commun sans coordination, mais ce chiffre inclut sans doute des directions)

19 réponses signalent un SIGB commun sans direction ni coordination

Une petite moitié des directeurs de réseaux (37) "cohabite" avec un coordinateur. Il est probable que ce cas se rencontre notamment dans le cas de réseaux composites réunissant des bibliothèques intercommunales et des bibliothèques municipales.

Circulation des agents

Dans un peu moins de la moitié des cas (40 sur 107, dont 22 seulement de façon régulière) les agents sont susceptibles de travailler dans plusieurs équipements.

Autres types de coopération

Après recoupements et vérification, seules 13 réponses semblent vraiment rendre compte d'une coopération directe entre communes, sans intervention de l'EPCI. La faiblesse numérique de l'échantillon ne permet pas d'en déduire une proportion généralisable.

Cependant dans 9 cas sur 13 on note un SIGB commun, dans 11 sur 13 des actions culturelles communes et dans 8 sur 13 l'existence d'un poste de coordination.

Problématiques de fusion

Une question a été posée sur les perspectives probables consécutives aux fusions intercommunales. Les craintes de réduction de la coopération sont marginales. Mais le nombre de réponses indiquant le statu quo est important et le nombre conséquent de non-réponse peut indiquer la grande incertitude de cette période charnière.

Le contexte temporel de l'enquête, lancée juste avant l'échéance de fin de mise en œuvre des réseaux nouvellement constitués suite à la réforme territoriale, explique la difficulté des répondants à rendre compte d'une réalité encore mouvante et à la structuration en cours.

Conclusion

A ce stade, les résultats de cette enquête confirment totalement le constat de diversité des formules déjà dressé empiriquement par la commission Bibliothèques en réseau de l'ABF.

Ils montrent aussi que l'extension des services aux usagers, plus facile à identifier dans le domaine de l'accès aux ressources documentaires, l'emporte largement sur les problématiques de transfert proprement dit.

Il est particulièrement clair que l'éventail des solutions utilisées est le même en milieu rural et urbain.

La matière accumulée à l'occasion de cet enquête peut constituer l'embryon d'une base d'exemples de référence, ce besoin étant fréquemment exprimé sur le terrain tant pas des élus que par des professionnels des bibliothèques ou des cadres dirigeants. Mais cela nécessite l'autorisation préalable des collectivités concernées.

Remarques et enseignements sur l'enquête proprement dite

Après une première vague de réponses il est apparu que certaines questions pouvaient être mal comprises, ce qui a motivé l'ajout de commentaires de nature à prévenir toute confusion. Une erreur de paramétrage sur une question essentielle (« sur quoi porte le transfert ? ») ne permettant pas les réponses multiples a été rectifiée grâce aux commentaires des premiers répondants qui pour la plupart nous ont permis de rétablir les réponses qu'ils souhaitaient.

Un contrôle de cohérence a permis de rectifier ou compléter certaines réponses. Il est apparu que ce questionnaire a été conçu en conformité avec les analyses développées par la commission Bibliothèques en réseau de l'ABF, en utilisant en particulier la compétence de gestion d'équipement, seule mentionnée dans le *Code général des collectivités territoriales*, et non la notion vague de « compétence lecture publique », mais ce cadre général n'était pas nécessairement partagé voire connu par tous les répondants.

De nombreuses réponses déclarées comme relevant de la coopération entre communes volontaires se sont révélées correspondre, après recoupement, à des réseaux intercommunaux dont les équipements n'ont pas été transférés, et non comme c'était l'intention de la question, des coopérations par conventionnement direct entre communes sans intervention ni portage de l'EPCI, voire sur des territoires distincts de celui-ci. C'est un des points sur lequel un commentaire devrait être ajouté dans le questionnaire.

Enfin, le fait que l'enquête a été lancée après les fusions intercommunales des 1er janvier 2016 et 2017 et alors que d'éventuelles harmonisations dans les nouveaux périmètres n'étaient le plus souvent pas encore mises en œuvre explique la difficulté des répondants à rendre compte d'une réalité encore mouvante. Une recommandation a été ajoutée consistant, dans le cas d'une juxtaposition de formules correspondant à celles mises en œuvre dans les anciens périmètres, à remplir le questionnaire plusieurs fois, une pour chaque situation.

Pour en savoir plus, voir les fiches proposées par la commission *Bibliothèques en réseau* de l'Association des bibliothécaires de France :

<http://www.bibenreseau.abf.asso.fr/> > Boîte à outils

Des remarques sur cette restitution ? Des questions ou des suggestions ?

Écrivez à bibenreseau@abf.asso.fr

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE

31 rue de Chabrol - 75010 Paris

www.abf.asso.fr - info@abf.asso.fr